

## XVIII.

### FABRICATION DU SUCRE DE BETTERAVES.

#### Agriculture industrielle.

Au Canada, la consommation du sucre, des sirops et melasses est de 58,000,000 kilogrammes environ. Tout ce sucre importé des Antilles, est soumis à un droit d'entrée qui équivaut au tiers de sa valeur totale. Comme il n'y a aucun droit de prélevé sur les manufactures canadiennes autres que les boissons alcooliques, il s'en suit que la fabrication du sucre de betteraves sera protégée dans le pays d'une manière toute particulière. Les différentes variétés de betteraves, et parmi elles, celles de Silésie, qui produisent la plus grande matière saccharine, donnent un rendement tout-à-fait exceptionnel, et ce avec beaucoup moins d'engrais et de main d'œuvre qu'en Europe, tandis que les terres se vendent encore à un prix presque nominal, comparativement à leur valeur en Europe.

Si la fabrication de ce sucre n'a pas encore été essayée jusqu'à ce jour, c'est uniquement par défaut de connaissance de cette industrie spéciale, qui serait assurément très productive. Le Gouvernement de la Province de Québec s'occupe beaucoup de cette question et serait disposé à voter un octroi de plusieurs milliers de francs pour soutenir le premier fabricant qui parviendrait à faire réussir une entreprise de cette nature.

Les distilleries agricoles, les féculeries, et, en général, les différentes industries qui se rattachent à l'agriculture, ne se pratiquent pas au Canada, à défaut de l'expérience voulue. Les cultivateurs, pouvant disposer d'une certaine somme et qui connaîtraient les détails de ces différentes industries, réussiraient parfaitement dans un pays où le Gouvernement est disposé à encourager la formation de ces mêmes industries, dans le but d'améliorer l'agriculture et d'en tirer le plus d'avantages possibles.